

Brancardier(ère)

Transporter, accompagner et assurer la manutention des patients au sein d'un établissement de soins.

SOINS

ASSISTANCE AUX SOINS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Sans niveau spécifique

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS

05R30

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accueil et installation du patient, aménagement de l'environnement (confort et sécurité)
- Nettoyage et entretien des équipements, machines, outillages
- Recueil/collecte de données ou informations spécifiques à son domaine d'activité
- Saisie, mise à jour et/ou sauvegarde de données, d'informations et de tableaux
- Surveillance de l'état de santé des personnes (patients, enfants)
- Transport de patients

SAVOIR-FAIRE

- Analyser/évaluer la situation clinique d'une personne, d'un groupe de personnes, relative à son domaine de compétence
- Choisir et utiliser des matériels, des outils de travail ou/et de contrôle, afférents à son métier
- Définir et mettre en œuvre les soins et activités thérapeutiques adaptés au patient, relatifs à son domaine de compétence
- Utiliser les techniques gestes et postures/manutention

CONNAISSANCES REQUISES

- Anatomie, physiologie (12028)
- Communication et relation d'aide (44021)
- Droit des usagers du système de santé (43415)
- Gestes et postures - manutention (43491)

- Hygiène et sécurité (43403)
- Organisation et fonctionnement interne de l'établissement (43426)
- Premiers secours (42826)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : J1301 Personnel polyvalent des services hospitaliers](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 2007-1188 du 3 août 2007](#)
- [Décret n° 2010-169 du 22 février 2010](#)
- [Décret n° 2012-1154 du 15 octobre 2012](#)
- [Décret n° 2014-1614 du 24 décembre 2014](#)

FORMATION

STATUT ET ACCÈS

Corps des agents de services hospitaliers qualifiés

STATUT DANS LA FPH

Catégorie C

Grades

- Agent des services hospitaliers qualifié de classe normale (11 échelons)
 - Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure (12 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Inscription sur une liste d'aptitude

Liste établie dans chaque établissement après examen des dossiers de candidatures par une commission (composée d'au moins trois membres, dont un au moins est extérieur à l'établissement, nommés par le directeur organisateur du recrutement) et une audition publique

Conditions

- Pas de conditions de titres ou de diplômes
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Condition

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie C
-

Dispositif PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat)

Quota : 20 % des postes ouverts

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade d'agent de services hospitaliers qualifié de classe supérieure

Inscription au tableau annuel d'avancement établi après une sélection par examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 4ème échelon
- Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade

OU

Inscription au tableau annuel d'avancement établi au choix dans chaque établissement par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6ème échelon
- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade

OU

Combinaison des deux voies d'inscription

Au grade d'accompagnant éducatif et social

Après une sélection professionnelle

Conditions

- Compter au moins 8 ans d'ancienneté dans le grade d'agent des services hospitaliers qualifiés
- Avoir validé la formation préparant aux fonctions d'accompagnant éducatif et social

Quota : 25 % au plus des recrutements effectués dans l'année dans le grade d'accompagnant éducatif et social

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Pré-requis

- Aptitude physique au port de charges

Relations professionnelles

- Soignants et équipes médicales des unités de soins pour la programmation et la préparation des patients
- Soignants des différents plateaux techniques pour gérer le flux des patients
- Pompiers et/ou ambulances privées pour assurer la continuité de la prise en charge du patient en interne
- Ambulanciers internes à l'établissement et SAMU pour la continuité de la prise en charge

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Résidence de personnes âgées
- Centre de convalescence en relation avec différents services (soins, cuisine, lingerie, entretien)

Conditions

- Horaires décalés, par roulement, les fins de semaine et jours fériés
-

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Ambulancier\(ère\)](#)
 - [Agent\(e\) de service mortuaire](#)
 - [Aide-soignant\(e\)](#)
 - [Auxiliaire de puériculture en crèche](#)
-